

**CLEVER  
FUEREN**  
*Sue  
spueren*

**NOUVEAU:  
AUSSI POUR  
LES VÉLOS  
ENFANTS**

À PARTIR DU  
**01.01.2020**

**PROLONGATION**

## **PRIME POUR CYCLES NEUFS, VÉLOS ENFANTS COMPRIS**

**JUSQU'À 300 €**

**POUR TOUT NOUVEAU VÉLO / PEDELEC25**

### *Conditions d'éligibilité :*

- « cycle au sens du Code de la route » : vélo conventionnel (sans pédalage assisté) ou pedelec25 (cycle à pédalage assisté, assistance jusque max. 25 km/h) ;
- prime réservée aux personnes physiques résidant au Grand-Duché ;
- achat du cycle entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 décembre 2020 (date de la facture acquitée) ;
- prime accordée au propriétaire du vélo / pedelec25 ;
- prime de 25 % du coût HTVA du cycle, sans toutefois dépasser 300 € ;
- une seule aide financière pour un tel véhicule est accordée par personne physique dans un laps de temps de 5 ans ;
- non valable pour tout autre moyen de glisse urbaine (trottinette électrique, hoverboard, solowheel, etc.) ;
- cette prime est cumulable avec d'autres primes.

Plus d'informations et autres conditions sur  
[www.clever-fueren.lu](http://www.clever-fueren.lu)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable